

# COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### SEANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

réunie sur convocation en date du 16 Octobre 2023  
sous la présidence de Madame VANNI Sophie, Maire

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, DE MOURA Pascale, BOUTTER Christelle  
Mrs NUCCI Kévin, KNOPPIK Eric, TRIPODI Dominique, BALLIN Gilles, SPICK Martial, BENHALIMA Mohamed, RACHIELE Olivier, MARQUEZ Joffrey, ZAMICHIEI Julien, CANTELE Jean, MARTINELLI Jean

Excusés: Mmes HACQUIN Delphine, RACHIELE Stéphanie, TRIPODI Marine, ENGRAND Sandrine, DYCZKO Michèle  
Mrs LEGRAND Marc, BOUDINET Eric

Mr BRONDEAU Rocco

Absent :

Procurations : Madame HACQUIN Delphine a donné procuration à Monsieur MARQUEZ Joffrey, Madame RACHIELE Stéphanie a donné procuration à Monsieur RACHIELE Olivier, Madame TRIPODI Marine a donné procuration à Monsieur TRIPODI Dominique, Madame ENGRAND Sandrine a donné procuration à Madame DE MOURA Pascale, Madame DYCZKO Michèle a donné procuration à Monsieur NUCCI Kévin, Monsieur LEGRAND Marc a donné procuration à Monsieur MARTINELLI Tristan, Monsieur BOUDINET Eric a donné procuration à Monsieur CANTELE Jean

#### OUVERTURE DE LA SEANCE : 20H00

#### DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE :

L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal désigne Madame DE MOURA Pascale comme secrétaire de séance.

#### Résultat du vote :

Pour = 22  
Contre = 0  
Abstentions = 0

#### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.

Madame VANNI Sophie procède à la lecture des arrêtés et des décisions du Maire.

Arrêté 135/2023 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Rue du Général de Gaulle – Pose d'une benne à gravats devant la maison d'habitation sise 84 Rue du Général de Gaulle.

Arrêté 136/2023 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Rue du Général de Gaulle – Pose d'une benne à gravats devant la maison d'habitation sise 69 Rue du Général de Gaulle.

Arrêté 141/2023 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Rue Victor Hugo – Pose d'une benne à gravats devant la maison d'habitation sise 9 Rue Victor Hugo.

Arrêté 143/2023 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par l'Association « La Collégienne » à l'occasion du pique-nique du 3 Septembre 2023.

Arrêté 144/2023 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par l'Association des Parents d'Elèves à l'occasion de la course de caisses à savon du 10 Septembre 2023.

Arrêté 145/2023 : Péril imminent sur le bâtiment situé 18 Rue Jean Moulin.

Arrêté 151/2023 : Portant réglementation du stationnement des véhicules parking du parcours de santé dans le cadre de la semaine européenne du développement durable organisée par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et notamment l'organisation d'activités au parcours de santé le 24 Septembre 2023.

Arrêté 152/2023 : Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans certaines rues de Montois-la-Montagne – Travaux d'enfouissement réseaux haute et moyenne tension.

Arrêté 153/2023 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par l'Art Scène à l'occasion du concert du 14 Octobre 2023 à la salle polyvalente.

Arrêté 154/2023 : Portant réglementation du stationnement des véhicules parking parcours de santé en raison des travaux de pose des enrobés sur le chemin menant jusqu'au parcours de santé.

Arrêté 155/2023 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Rue de Sainte-Marie. Stationnement d'un camion toupie devant la maison d'habitation sis 12 Rue Sainte-Marie.

---

Décision 39/2023 : Solliciter une demande de subvention auprès du Département de la Moselle au titre du fonds AMISSUR d'un montant de 4 145 € (30 % du montant des travaux) afin de financer les travaux de sécurisation de la Rue du Général de Gaulle.

Décision 40/2023 : Accepter le remboursement de Groupama Grand Est ; en règlement du sinistre n° 2023637781 (potelets Rue du 6 Septembre) soit un chèque de 130 €.

Décision 41/2023 : Signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise MENARD Menuiseries, pour la réalisation de travaux supplémentaires pour le lot n° 6 (menuiseries extérieures), dans le cadre de la restructuration du foyer communal du Château en maison des associations, à

Décision 41/2023 : Signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise MENARD Menuiseries, pour la réalisation de travaux supplémentaires pour le lot n° 6 (menuiseries extérieures), dans le cadre de la restructuration du foyer communal du Château en maison des associations, à hauteur de 1 980 € HT, faisant passer le montant du marché de 52 050 € HT à 54 030 € (réalisation d'un châssis fixe sur puits découvert lors de la démolition de la dalle).

Décision 42/2023 : Signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise STRADEST, pour la réalisation de travaux supplémentaires pour le lot n° 2 (VRD), dans le cadre de la restructuration du foyer communal du Château en maison des associations, à hauteur de 7 956,67 € HT, faisant passer le montant du marché de 102 999,75 € HT à 110 956,42 € (réalisation de prestation supplémentaire PSE1 « terrasse couverte » ainsi qu'un cheminement complémentaire pour les PMR.

Décision 43/2023 : Accepter et signer la proposition d'honoraires avec Pierre SELLEN, architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre visant à la réhabilitation, l'optimisation énergétique, la modernisation et l'extension des locaux du complexe sportif du stade (vestiaires foot, clubs-house tennis et foot/pétanque) pour un montant d'honoraires fixé à 13,50 % du montant des travaux avec un montant minimum de 8 900 € HT.

Décision 44/2023 : Accepter et signer la proposition d'honoraires avec FEUILLAGES (88170 SAINT-PAUL) pour la mission diagnostic phytosanitaire et biomécanique des arbres du parc du Château pour un montant de 2 950 € HT.

Décision 45/2023 : Solliciter une demande subvention au titre des fonds verts d'un montant de 80 000 € pour effectuer les travaux de passage des éclairages publics en LEDS au cours des années 2023 et 2024 (60 % du montant des travaux).

Décision 46/2023 : Signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise TECNAL DISTRIBUTION de Vézelize, dans le cadre des travaux de restructuration du foyer communal du château en maison des associations, pour le retrait de certains équipements (rayonnages et centrale d'hygiène soit – 482,25 €) et l'ajout d'une armoire froide négative (soit + 2 640 €) pour un montant total de 2 157,75 € HT, faisant passer le montant total du marché de 14 891,71 € HT à 17 049,46 € HT.

---

#### **POINT N° 1 : RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2024-2033 – CONVENTION DE GRE A GRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal des instructions réglementaires concernant le renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 Février 2024 au 1<sup>er</sup> Février 2033.

Puis il indique le nom des propriétaires bénéficiant des droits de réserve et d'enclave :

NOMS	Réserve	Enclave	Total
<b>GFA DU BREUIL</b>	35ha 32a 88ca	3ha 23a 96ca	<b>38ha 56a 84ca</b>
<b>SFTR - SUEZ</b>	98ha 60a 33ca	3ha 23a 63ca	<b>101ha 83a 96ca</b>
<b>KREBER</b>	50ha 63a 36ca	10ha 80a 82ca	<b>61ha 44a 18ca</b>
<b>TOTAL</b>	184ha 56a 57ca	17ha 28a 41ca	<b>201ha 84a 98ca</b>

Vu l'avis de la Commission Consultative de la chasse en date des 27 Septembre et 18 Octobre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de fixer 342 ha 09 a 40 ca la contenance des terrains à soumettre,
- Fixe la contenance des terrains à soumettre à la location de la chasse comme suit :
  - Lot communal : 342 ha 09 a 40 ca  
Dont plaine : 204 ha 67 a 61 ca / Forêt : 137 ha 41 a 79 ca
- Décide de procéder à la location du lot communal de Montois-la-Montagne à : 342 ha 09 a 40 ca et valide les réserves et enclaves selon le tableau ci-dessus,
- Décide de renouveler le bail de la chasse communale par une convention de gré à gré.

Résultat du vote :

Pour = 22  
Contre = 0  
Abstentions = 0

**POINT N° 2 : CONTRAT PREVOYANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire informe l'assemble que la Commune a reçu le 29 Juin 2023 un courrier de l'assureur résiliant le contrat prévoyance signé avec ISPEC/SOFAXIS en 2020 pour une durée de 5 ans. En effet, le contrat était en déficit structurel de plus de 5 millions d'euros (ce contrat était un contrat collectif regroupant d'autres communes que celles de Montois-la-Montagne).

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de rejoindre le contrat collectif prévoyance signé par le Centre de Gestion de la Moselle en 2020 jusqu'en 2026 aux conditions suivantes :

- Incapacité temporaire de travail : taux de cotisation de 1,75%

- Invalidité permanente : taux de cotisation de 1,75%
- Minoration de retraite : taux de cotisation de 0,69%
- Décès / Perte totale et irréversible d'autonomie : taux de cotisation de 0,41%

VU l'avis favorable du comité technique en date du 19 Octobre 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de rejoindre le contrat collectif prévoyance signé par le Centre de Gestion de la Moselle jusqu'en 2026 aux conditions citées ci-dessus,
- Dit que la prise en charge des cotisations des agents communaux sera de 100 %,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote :

Pour = 22  
 Contre = 0  
 Abstentions = 0

**POINT N° 3 : PRESTATION DE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Suite au départ d'un agent, la collectivité doit, dans certains cas, calculer et lui verser des allocations de retour à l'emploi (ARE).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle propose, par le biais d'une convention, une prestation de calcul des ARE.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De signer la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention et ainsi qu'à prévoir au budget les dépenses afférentes.

Résultat du vote :

Pour = 22  
 Contre = 0  
 Abstentions = 0

#### **POINT N° 4 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D’UN POSTE**

VU l’avis favorable du comité technique du 19 Octobre 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fermeture d’un poste d’enseignant à l’école maternelle, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d’un poste d’ATSEM à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, émet un avis favorable à la suppression du poste cité ci-dessus.

##### Résultat du vote :

Pour	= 22
Contre	= 0
Abstentions	= 0

#### **POINT N° 5 : LOCATION CENTRE CULTUREL PAUL VERLAINE**

Monsieur NUCCI Kévin, Adjoint au Maire, informe l’assemblée qu’une famille de MONTOIS-LA-MONTAGNE souhaite louer le Centre Culturel Paul Verlaine durant les fêtes de fin d’année à savoir du 24 Décembre au 26 Décembre 2023 inclus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l’unanimité,

- Accepte de louer le Centre Culturel Paul Verlaine pendant les fêtes de fin d’année à savoir du 24 Décembre au 26 Décembre 2023 pour un montant de 375 €.

##### Résultat du vote :

Pour	= 22
Contre	= 0
Abstentions	= 0

## POINT N° 6 : LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur NUCCI Kévin, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la Régie d'Electricité de Montois-la-Montagne a sollicité la location suivante à la Salle Polyvalente :

- Samedi 9 Décembre 2023 : Repas de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de louer à titre gratuit la salle polyvalente à la Régie d'Electricité de Montois-la-Montagne le Samedi 9 Décembre 2023 afin d'organiser un repas de fin d'année.

### Résultat du vote :

Pour = 22

Contre = 0

Abstentions = 0

## POINT N° 7 : ACHAT DE TERRAINS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération HOMECOURT Crassier Cokerie, l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) est devenu propriétaire d'un ensemble de parcelles sur le ban communal. Cet établissement souhaite céder à la Commune des terrains d'une superficie totale de 14 ha 79 a 06 ca à la Commune de Montois-la-Montagne pour un montant de 98 485,73 € TTC.

Les parcelles concernées par cette cession sont les suivantes :

- Section B N°689,
- Section B N°690,
- Section B N°691,
- Section B N°692,
- Section B N°693,
- Section B N°694,
- Section B N°701,
- Section B N°737,
- Section B N°738,
- Section B N°739,
- Section B N°740,
- Section B N°755,
- Section B N°757,
- Section B N°1183,
- Section B N°1190,
- Section B N°2738,
- Section B N°3111,
- Section B N°3112.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte l'achat des terrains précités d'une superficie de 14 ha 79 a 06 ca à l'EPFGE,
- Dit que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat desdits terrains.
- Précise que les délibérations n° 48 du 24 Juin 2022 et n° 40 du 9 Juin 2023 sont abrogés, en ce qu'elles comportent des erreurs matérielles dans leurs rédactions.

Résultat du vote :

Pour = 22

Contre = 0

Abstentions = 0

**Fin de séance : 20h15.**

Le secrétaire de séance  
Pascal DE MOURA



Le Maire,  
Sophie VANNI

